

Rapport de la Commission de gestion et finance

Concernant le préavis municipal n° 26-05 Relatif au rapport de gestion – Exercice 2025.

Corbeyrier, le 12 juin 2025

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission composée de Mesdames Sandra Charpié Présidente, Daphné Perrin et Michèle Métraux Rapporteur ainsi que Messieurs Valentin Bournoud et Julien Suter, s'est réunie à plusieurs reprises pour discuter de ce préavis dont quelques heures de visite avec 2 membres de la Municipalité.

Nous adressons nos remerciements à Mesdames la Secrétaire communale et la Boursière communale, ainsi qu'aux membres de la Municipalité, pour les réponses détaillées apportées à l'ensemble de nos questions soumises par écrit en amont de nos rencontres.

Lors de l'étude du PM 26-05, une dizaine de chapitres du document a suscité plusieurs demandes d'éclaircissements, notamment :

En page 17, Terrain de jeu du Victoria – Nous constatons que la commune propose et met à disposition des jeunes plusieurs espaces d'activités, par exemple devant le bâtiment communal ainsi que le terrain de foot du Victoria, tout comme du matériel de jeux, ballons, table et rackets de ping-pong, afin de répondre aux besoins et demandes de la jeune population.

Toutefois, il est à relever que, malgré ces quelques efforts, le respect dû aux installations et au matériel n'est pas toujours celui attendu. Dès lors, il peut être peu encourageant de mettre du matériel à disposition, voire d'en assurer le renouvellement. Cependant, nous encourageons la Municipalité à persévérer et communiquer avec les jeunes.

En page 20, Antenne Sunrise – À la suite de l'invalidation du projet d'implantation d'une antenne Sunrise sur la parcelle du Molard, nous sommes surpris de constater que ce dossier n'est pas définitivement clos. Il nous a en outre été confirmé qu'un nouvel emplacement, aux abords de la scierie, a été retenu. Nous encourageons la Municipalité à faire preuve de la plus grande transparence envers la population.

- En page 30, STEP AREA – La Commission relève que des frais importants à la charge de la Commune résultent d'un apport excessif d'eaux claires à la STEP et s'étonne que l'ensemble des travaux de mise en séparatif n'ait pas encore été réalisé. Un rappel à l'attention des propriétaires privés est-il envisagé ? Quel est le délai maximum imparti ?

Il nous a été répondu : « Les travaux de mise en séparatif ne sont pas achevés, principalement pour des raisons financières. Ces dernières années, une série de travaux d'envergure a été entreprise, entraînant un impact significatif sur le plafond d'endettement. Ces travaux doivent être financés intégralement par les taxes des eaux usées. En terminant tous ces travaux rapidement – incompatible avec le plafond d'endettement - l'impact à la hausse sur les taxes à la population serait considérable. La commune doit ainsi faire face, pour une durée d'au moins trois ans, à des charges supérieures à la normale, ce qui la contraint à limiter les dépenses consacrées à son propre réseau.

S'agissant du suivi de la mise en séparatif des biens privés, ce problème est complexe. Certains cas sont simples à identifier et les travaux effectués ou en cours. Un test de fumée a été réalisé, plusieurs cas ainsi détectés ont pu être mis en conformité. Cependant, ce test n'étant pas très fiable, beaucoup de maisons non conformes n'ont pas été détectées.

Là c'est encore un problème de ressource financière et de personnel, il faudrait qu'un collaborateur y consacre 1 à 2 jours par semaine pour ce travail ! »

Visites :

Nos déplacements sur sites et questions à la Municipalité ont principalement concerné les différentes rubriques du préavis liées au hangar communal ainsi qu'aux vignes.

Lors de notre visite des vignes, nous avons eu l'occasion de rencontrer M. Cyrille Bonjour, locataire depuis 11 ans. Un récapitulatif des tâches effectuées puis une discussion approfondie s'en est suivie sur l'état actuel de la branche viti-vinicole et l'incertitude du marché actuel. La Commission a par ailleurs attiré l'attention des représentants de la Municipalité présents sur le fait que M. Bonjour a évoqué à 2 reprises les incertitudes liées à la pérennité de son contrat avec la Commune. La question est posée, une résiliation anticipée ne peut être exclue, ce qui pourrait entraîner des coûts significatifs pour la Commune.

Nous avons pu constater, au hangar, la bonne réalisation des travaux annoncés. Ceux-ci correspondent au préavis précédemment voté avec quelques légères fluctuations au niveau des coûts. Nous n'avons pas vu les devis mais les pièces comptables attestent les montants cités au préavis.

La Municipalité assure un suivi rigoureux des entreprises intervenant pour son compte. Nous constatons que, lors de travaux à effectuer ou de remplacements nécessaires, des solutions plus adéquates et engendrant moins de frais ont pu être mises en œuvre. Nous soulignons également les actions entreprises dans le but d'optimiser l'utilisation des ressources internes.

Nous relevons par ailleurs que les pièces comptables sont disponibles, que leur niveau de détail correspond aux travaux réalisés, témoignant d'un certain pragmatisme dans les investissements effectués.

Nous remercions la Municipalité ainsi que l'ensemble des collaborateurs communal et partenaires pour leur engagement et leur disponibilité.

En conclusion

En conclusion, la commission recommande à l'unanimité :

- D'approuver la gestion de l'exercice 2025,
- De donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.

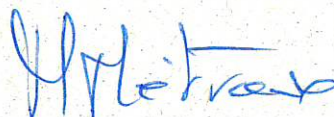
Pour la commission de gestion et finance,

Sandra Charpié



La Présidente

Michèle Métraux



Le Rapporteur